

# **Le Coin de Terre de Jette ASBL : Charte des Membres de l'Organe d'Administration**

Adoptée le 17 février 2025.

L'ASBL *Le Coin de Terre de Jette* a pour mission de promouvoir l'accès à des potagers urbains pour un maximum de familles, dans un esprit de respect, de solidarité et de bienveillance. Cette charte vise à guider les membres de l'Organe d'Administration dans leurs responsabilités et leurs comportements au service de cette mission.

---

## **1. Engagement envers les valeurs de l'ASBL**

- Les membres s'engagent à respecter et promouvoir les valeurs de l'association : respect de la nature, solidarité, entraide et inclusion.
- Les décisions prises doivent toujours viser à renforcer l'objet social de l'ASBL et à servir l'intérêt collectif.

---

## **2. Transparence et intégrité**

- Les membres agissent avec honnêteté et intégrité dans la gestion des affaires de l'association.
- Tout conflit d'intérêt réel ou potentiel doit être signalé immédiatement et traité de manière transparente.
- Les ressources et biens de l'association sont utilisés exclusivement pour ses activités et objectifs.

---

## **3. Respect et coopération**

- Les membres traitent leurs collègues, les bénévoles, les usagers et les partenaires avec respect et bienveillance.
- Les divergences d'opinion doivent être exprimées de manière constructive et dans un esprit de dialogue.
- Toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'abus est strictement interdite.

---

## **4. Confidentialité**

- Les membres s'engagent à protéger les informations sensibles ou personnelles relatives à l'association, ses membres et ses bénéficiaires.
- Les avis personnels et les points de vue partagés lors des réunions de l'Organe d'Administration sont confidentiels.
- Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées à des fins personnelles ou divulguées sans autorisation des personnes concernées.

---

## **5. Responsabilité et exemplarité**

- Chaque membre s'implique activement dans ses fonctions au sein de l'Organe d'Administration, en participant régulièrement aux réunions et en respectant les engagements pris.
- Les membres agissent en modèle pour les autres parties prenantes de l'association en incarnant les valeurs et les principes éthiques de *Le Coin de Terre de Jette ASBL*.

---

## **6. Préservation de l'environnement**

- Les décisions prises doivent refléter l'engagement de l'association envers le respect et la préservation de l'environnement.
- Les membres encouragent des pratiques durables et écologiques dans toutes les activités de l'association.

---

## **7. Sanctions en cas de non-respect**

En cas de manquement à cette charte, l'Organe d'Administration se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du membre concerné, conformément aux statuts de l'ASBL.

---

### **Adhésion à la Charte**

Chaque membre de l'Organe d'Administration signe cette charte à son entrée en fonction, affirmant son engagement à en respecter les principes.

**Signature :**

*Nom :*

*Date :*